

Non remise des clés par le bailleur

Par Jenniiiii, le 25/03/2013 à 11:15

bonjour, je suis locataire depuis le 5 mars de cette année, mon propriétaire ma demander de signer un bail notarial, ce qu j'ai fait. Mais depuis plus de nouvelle, et il détient toujours une des clés du garage, qui peut conduire chez moi. Il ne répond pas a mes messages, ni a mes mails. que puis-je faire? **merci**

Par Lag0, le 25/03/2013 à 13:19

Bonjour,

Pouvez-vous expliquer un peu mieux la situation.

Avez-vous toutes les clés du logement ? Y avez-vous emménagé ?

Quand vous dites "il détient toujours une des clés du garage", que voulez-vous dire exactement ? Cette clé vous manque ou vous l'avez ?

Si votre souci est seulement que le bailleur a conservé un double des clés, cela ne lui est pas interdit. Sa seule interdiction est d'utiliser une clé pour rentrer chez vous sans y avoir été invité.

Par Jenniiiii, le 26/03/2013 à 10:17

oui j'ai emménager, je suis dans la maison depuis le 5 mars. alors voila la situation, il reste encore quelques travaux a faire dans la maison, le garage plus exactement, il a dit qu'il gardé une des clés du garage (le double) pour pouvoir y venir terminer les travaux au cas ou on serait pas la quand il viendrait. Je lui est dit clairement non, que je ne voulais pas qu'il vienne

quand il y a personne. Il a aussé les épaules et est parti. Le problème est qu'il est carrément venu chez moi m'agresser parce que j'ai fait partir le loyer le 5, et que je lui est pas payé tout le moi.... je suis toute seule la journée avec mon bébé, croyer moi que j'ai peur qu'il revienne.....

Par Lag0, le 26/03/2013 à 13:21

Bonjour,

Si vous pensez qu'il va entrer dans le garage sans y être invité, vous pouvez changer la serrure.

Par salinger75, le 27/03/2013 à 13:48

Bonjour,

pour le paiement du loyer, regardez quelle est la date d'effet du bail, vous devez payer à compter de cette date et non à partir de la date à laquelle vous où vous avez emménagé